



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée  
13 octobre 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Conférence des Parties

#### Comité de la science et de la technologie

#### Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-13 octobre 2011

Point 9 b) de l'ordre du jour

#### Renforcement de l'appui aux institutions scientifiques, de recherche et de formation dans la mise en œuvre de la Stratégie

#### Programme de bourses d'études de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

## Programme de bourses d'études de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

### Projet de décision présenté par le Président du Comité de la science et de la technologie

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* l'article 19 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

*Rappelant également* sa décision 15/COP.7 sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie,

*Ayant présente à l'esprit* la nécessité de renforcer les capacités scientifiques à l'occasion de l'exécution du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie),

*Rappelant* le consensus exprimé par le Comité de la science et de la technologie à ses septième, huitième et neuvième sessions au sujet de la nécessité d'établir un programme de bourses d'études de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

*Prenant note* de l'aperçu des précédentes initiatives visant à créer un programme de bourses d'études contenu dans le document ICCD/COP(10)/CST/8,

1. *Décide* qu'il convient d'appliquer le modèle de partenariat multipartite lors du lancement du programme de bourses d'études;

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

2. *Prie* le secrétariat de constituer un groupe directeur, en collaboration avec les institutions qui expriment formellement leur intérêt pour l'établissement du programme de bourses d'études, qui sera chargé de formuler une stratégie claire pour le programme de bourses d'études et de tirer parti des possibilités de formation et d'échanges existantes, en mobilisant d'autres soutiens dans les cas où cela est possible;

3. *Invite* le groupe directeur à établir des partenariats, en collaboration avec d'autres institutions et avec les Parties à la Convention, pour examiner la portée du programme de bourses d'études de manière à s'assurer qu'il répond aux besoins actuels des Parties;

4. *Prie* le secrétariat d'articuler cette démarche avec les efforts qu'il déploie en faveur des activités de renforcement des capacités dans le contexte de la mise en œuvre de l'objectif opérationnel 4 de la Stratégie, en garantissant l'équilibre régional et un plan d'études approprié;

5. *Invite* les Parties et les organisations intéressées qui en ont les moyens à fournir des contributions volontaires à l'appui du programme de bourses basé sur le modèle de partenariat multipartite;

6. *Prie* le secrétariat d'étudier, en consultation avec le Bureau du Comité de la science et de la technologie, comment il serait possible d'amener les institutions nationales et internationales à appuyer le programme de bourses d'études;

7. *Prie* le secrétariat de faciliter, en collaboration avec le partenariat multipartite, l'établissement du programme de bourses d'études et de rendre compte des progrès accomplis à la onzième session de la Conférence des Parties.

---